

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS			
Nombre de conseillers				Séance du 24 mars 2023			
En exercice	Présents	votants	Absents	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.			
10	8	10	2				
Date de convocation : 14/03/2023				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.			
Date d'affichage de la délibération : 28/03/2023				Excusés ayant donné pouvoir : Laurence BERGER ayant donné pouvoir à André DAZY, Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.			
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.			
Délibération n° 2023 03 24 07 : Programme d'actions ONF 2023							

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions 2023 de l'Office national des forêts.

Suite à sa lecture, le Conseil municipal décide de retenir les actions suivantes :

- 1) Programme des travaux : (indiquer les travaux retenus) :
 - Réfection parcellaire et peinture parcelles 6-7-8-9 (2 470 € HT).
 - Réfection périmètre, ouverture et peinture parcelles 6-7-8-9 (2 580 € HT).
 - Curages fers d'eau sur RF Champet et RF Petit Cucheron sur 5,7 km – 2 passages (2 110 €).
 - Entretien piste parcelle 23 – déblaiement loupe (2 760 €)

2) Autres actions :

Pas d'autres actions.

3) Budget prévisionnel :

TYPE	RECETTES*	DEPENSES*	BILAN (sans aides)	BILAN (avec aides)
Coupes	34 000 €	0 €	34 000 €	34 000 €
Travaux	0 €	9 920 €	- 9 920 €	-9 920 €
Autres actions	0 €	0 €	0 €	0 €
Divers	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de garderie (n-1) et contribution 2€/ha	0 €	3 206 €	- 3 206 €	-3 206 €
TOTAL	34 000 €	13 126 €	20 874 €	20 874 €

* : les montants indiqués sont estimatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter la convention en pièce jointe à la présente délibération et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

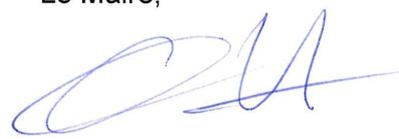
Le secrétaire de séance,



Romain VIGIER



Le Maire,



André DAZY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 073-217302058-20230324-2023032407B-DE

